






LA RÉGION ET L'AFD : PARTENAIRES POUR UN AMENAGEMENT URBAIN, MARIN ET CÔTIER ÉQUILIBRE DANS L'OCÉAN INDIEN



LA RÉUNION!
Positive!



SOMMAIRE

-  **3** ACCORD CADRE RÉGION/AFD :
Un nouveau partenariat en faveur de la coopération régionale
-  **5** AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ ET DURABLE DU LITTORAL DE MORONDAVA
À MADAGASCAR FACE AU DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
-  **8** LA PHASE II DU PROGRAMME « CHAÎNE AUTOMATISÉE POUR LA CARTOGRAPHIE
DE L'OCCUPATION DU SOL » (CACAOS)



**ACCORD CADRE
RÉGION/AFD :
UN NOUVEAU
PARTENARIAT EN
FAVEUR DE LA
COOPÉRATION
RÉGIONALE**

PILIER 7



PILIER 7

ACCORD CADRE RÉGION/AFD : UN NOUVEAU PARTENARIAT EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE

Ce nouveau partenariat, d'une durée de quatre ans, vise à renouveler leur collaboration pour agir en commun en faveur de la dynamique de coopération régionale de La Réunion dans sa géographie de proximité.

Il est le 3e accord-cadre de partenariat des deux institutions pour la coopération régionale, après ceux de 2008 puis de 2013.

Il vise à approfondir la collaboration entre l'opérateur pivot de l'Etat pour l'aide publique au développement bilatérale, avec la Région Réunion, autorité de gestion du programme INTERREG V océan Indien.

Il instaure un partenariat stratégique et opérationnel entre la Région Réunion et l'AFD dans leurs interventions respectives dans les pays du sud-ouest de l'océan Indien. L'enjeu principal est de favoriser une convergence entre les fonds INTERREG et les activités menées par l'AFD dans ces pays.

Cet accord cadre est sans engagement d'exclusivité entre les parties.

Plus précisément, ce partenariat a pour objectifs :

- la promotion de l'insertion économique régionale de La Réunion par la facilitation des échanges économiques, commerciaux et la recherche d'effets de levier en matière d'ingénierie financière ;
- la valorisation de l'offre d'expertise et des savoir-faire locaux de La Réunion en vue de leur diffusion ;
- la promotion des Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'adhésion des populations à ses objectifs à travers l'éducation citoyenne au développement ; le développement d'actions opérationnelles conjointes dans les secteurs de l'économie, de l'emploi et la formation professionnelle, de l'éducation et l'enseignement supérieur, de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique et du transport.

Pour les deux établissements, il s'agit de développer un dialogue stratégique afin de faire émerger des priorités d'actions conjointes et une coordination opérationnelle, en particulier dans les pays membres de la COI, en vue de faciliter la mise en œuvre de projets d'intérêt commun.

Ce partenariat s'inscrira concrètement à travers :
l'identification de programmes et de projets multilatéraux, bilatéraux ou décentralisés ;
l'élaboration de nouvelles méthodes de cofinancement ;
la programmation et l'engagement de volontaires de solidarité internationale issus du programme de partenariat de la Région avec France-Volontaires dans des projets financés par l'AFD.

Faisant suite à ses éléments, la Région et l'AFD se retrouvent pour mener à bien deux projets de la Région Réunion à Madagascar. Le premier l'aménagement intégré et durable du littoral de la commune de Morondava et le deuxième, la phase II du programme « Chaîne Automatisée pour la Cartographie de l'Occupation du Sol » (CACAOS) pour lesquels l'AFD a accordé un co-financement.





LA RÉUNION!
positive!



**AMÉNAGEMENT
INTÉGRÉ ET DURABLE
DU LITTORAL DE
MORONDAVA À
MADAGASCAR FACE
AU DÉFI DU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

PILIER 7

PILIER 7

AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ ET DURABLE DU LITTORAL DE MORONDAVA À MADAGASCAR FACE AU DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Face au défi du changement climatique, La Région Réunion, à travers le programme, SEAS-OI et la commune Urbaine de Morondava portent le projet d'aménagement intégré et durable du littoral côtier de la commune de Morondava.

Ce projet d'aménagement a pour but de lutter durablement contre l'érosion côtière, la submersion marine et les inondations qui affectent ce territoire très vulnérable aux aléas climatiques. Il vise par ailleurs à faire de Morondava une ville plus résiliente aux changements climatiques.

Une étude de 2010, menée par La Commission de l'Océan Indien dans le cadre du projet Acclimate (stratégie régionale pour l'adaptation au changement climatique) évaluait « une vitesse moyenne de recul du trait de côte de 4 mètre par an » pour Morondava.

En conformité avec les recommandations du Programme Régional pour l'Environnement de la COI, qui a obtenu le label « initiative climat » lors de la COP 22 en 2016 à Marrakech, ce projet vise à mettre en place d'actions urgentes sur la période 2017-2020 pour :

- Éviter la dégradation du littoral, grâce à des défenses souples (ganivelles, clayonnages, reprofilages des talus) et la végétalisation avec des espèces indigènes et endémiques.
- Améliorer l'écoulement des eaux du bassin versant, afin de limiter les inondations et favoriser le transport des sédiments vers le littoral, renforçant ainsi les défenses contre l'érosion côtière.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le pilier 7 « Cap sur Le Monde, Cap sur l'Océan Indien » de La Région qui vise notamment à renforcer les relations avec les pays de la zone Océan Indien, en particulier dans les domaines de la recherche et l'innovation, le développement durable et le patrimoine naturel.

De plus, le maintien et le développement des activités touristiques sur la commune de Morondava contribuent à consolider la coopération touristique au travers du concept « Les Îles Vanille »



PILIER 7

AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ ET DURABLE
DU LITTORAL DE MORONDAVA À
MADAGASCAR FACE AU DÉFI DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le projet s'élève à 699 040 € avec une participation de l'AFD à hauteur de 450 000€, de La Région de 200 260€ en tant qu'autorité de gestion de Interreg V OI et en contrepartie nationale et de l'État à 48 780 €

Partenaires du projet	Montant de la participation	Participation en %
AFD	450 000 €	63,37 %
Région Réunion	67 447 €	9,65 %
INTERREG V OI	132 813 €	19 %
Etat Français	48 780 €	6,98 %
Coût total du projet	699 040 €	100 %



LA RÉUNION!
positive!

l'Europe
s'engage
à La Réunion
avec le FEDER

**LA PHASE II DU
PROGRAMME
« CHAÎNE
AUTOMATISÉE POUR
LA CARTOGRAPHIE
DE L'OCCUPATION
DU SOL » (CACAOS)**

PILIER 7

PILIER 7

LA PHASE II DU PROGRAMME

« CHAÎNE AUTOMATISÉE POUR LA CARTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION DU SOL » (CACAOS)

La cartographie de l'occupation du sol par télédétection permet de fournir aux opérateurs et gestionnaires de l'espace des indicateurs de suivi spatialisés avec une fréquence d'actualisation importante. Les champs d'applications sont nombreux et peuvent tout aussi bien concerner le suivi des consommations d'espaces, la gestion des ressources naturelles ou encore des risques naturels.

Le programme « Chaîne Automatisée pour la Cartographie de l'Occupation du Sol (CACAOS) porté par La Région dans le cadre de SEAS-OI permet de traiter de manière assistée par ordinateur, les images satellitaires sur de grands territoires afin d'obtenir des cartes d'occupations du sol. La phase I a permis de réaliser un pilote de cartographie d'occupation du sol à l'échelle d'une région de 20 000 km² à Madagascar (région du Diana).

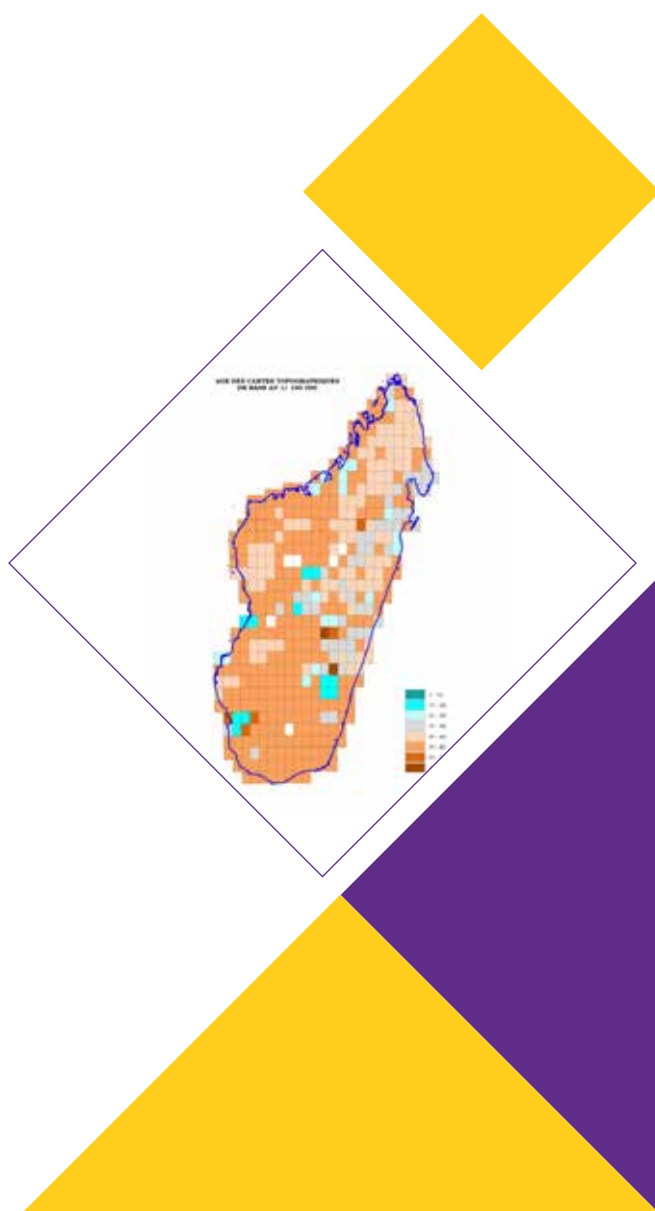
La généralisation de la chaîne de traitement CACAOS sur un territoire comme Madagascar nécessite à la fois d'optimiser le modèle et de collecter l'information de référence nécessaire à son calibrage.

De plus, la mutualisation et le partage de CACAOS entre les différents opérateurs techniques et financiers, service de l'État et ONG apparaît aujourd'hui essentiel pour en faire un outil de référence au service du développement.

Dans ce contexte, la phase II du programme CACAOS sera mis en place d'octobre 2017 à février 2018 pour optimiser la chaîne automatisée pour la cartographie à l'échelle d'un État comme Madagascar.

La CACAOS phase II doit être en mesure de produire des cartes d'occupation du sol à un pas de temps régulier. Le croisement de ces différentes cartes avec ou non d'autres bases de données dans des SIG métiers doit permettre de mieux détecter et de suivre les phénomènes de changement d'occupation du sol (extension, dégradation...) dans une perspective de gestion et d'aménagement des territoires.

L'échelle d'optimisation d'utilisation des produits issus de cette chaîne se situe entre le 1/50 000 et le 1/100 000 dans l'objectif de traiter des problématiques régionales : suivi de l'environnement (aire protégée, mangroves) dégradation des sols (lavaka, feux, érosion cotière), suivi des zones agricoles, planification territoriale.





PILIER 7

LA PHASE II DU PROGRAMME
« CHAÎNE AUTOMATISÉE POUR LA
CARTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION
DU SOL » (CACAOS)

Ce programme est mené par la Région Réunion en partenariat avec l'Institut Géographie de Madagascar (FTM). Le coût du projet s'élève à 32 285 € avec une participation de l'AFD de 29 998€, de La Région 2 287€

Partenaires de CACAOS	Montant de la participation	Participation en %
AFD	29 998 €	93 %
Région Réunion	2 287 €	7 %
Coût total de CACAOS	32 285 €	100 %